

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
 COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente Mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 23 Mars 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 24 Mars 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Jean-Pierre MONS – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Philippe BOURGEOIS à Mme Sandrine LION, Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN, Mme Marie-Claude JOLY à Mme Martine BAUDOT, Mr Éric BEC à Mr Patrice VÉRITÉ.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du **Conseil municipal du 02 Mars 2016**.

Mme le Maire présente les excuses de Mr Jean-Pierre GONZALEZ, Trésorier Principal, absent pour raison médicale.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le 30 Mars 2016 réuni sous la Présidence de Mr Jean-Pierre MONS, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme CATIN.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE

RECETTES	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	
Recettes nettes	516 780,68 €	968 458,38 €	1 485 239,06 €	
Dépenses nettes	-430 934,80 €	-886 543,02 €	-1 317 477,82€	
Résultat de l'exercice				
Excédent	85 845,88 €	81 915,36 €	167 761,24 €	
Déficit				
	Résultat clôture	Part affectée	RESULTAT	RESULTAT
	exercice 2014	Investis. 2015	Exercice 2015	Clôture 2015
Investissement	19 485,15 €	109 160,40 €	85 845,88 €	105 331,03 €
Fonctionnement	116 779,14 €		81 915,36 €	89 534,10 €
				194 865,13 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et

au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Reconnaît que toutes les écritures sont justifiées

Vote : Contre : 1 (Mme Carole CHEVREUX) ; Abstention : 3 (Mme Marie-Paule FOUACHE et Ms Antoine FONT et Jean-Pierre MONS) ; pour : 14

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont justifiées,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 1 (Mme Carole CHEVREUX) ; Abstention : 3 (Mme Marie-Paule FOUACHE et Ms Antoine FONT et Jean-Pierre MONS) ; Pour : 15.

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter à la **section d'investissement au 1068** :

71 000,00 €

Le solde positif est reporté en **recette de fonctionnement (002)** pour

18 534,00 €

Le solde positif de **l'investissement** est reporté en **recette d'investissement (001)** pour

105 331,03 €

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Contre : 4 (Mmes Carole CHEVREUX et Marie-Paule FOUACHE, Ms Antoine FONT et Jean-Pierre MONS) ; Abstention : 1 (Mr Patrick DUVIC) ; Pour : 14

Approuve le Budget Primitif 2016 tel qu'il suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	966 556 €
Recettes	966 556 €

Section d'Investissement

Dépenses	790 843 €
Recettes	790 843 €

5 - VOTE DES 3 TAXES LOCALES, TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,

Contre : 4 (Mmes Carole CHEVREUX et Marie-Paule FOUACHE, Ms Antoine FONT et Jean-Pierre MONS) ; Abstention : 2 (Mme Marie-Claude JOLY et Mr Patrick DUVIC) ; Pour : 13

Vote les taux des 3 taxes d'imposition :

Taxe d'habitation	11,42 %
Taxe foncier Bâti	18,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	34,34 %

6 - TARIFS COMMUNAUX

A compter du 1^{er} Avril 2016, les tarifs communaux s'appliquent comme ci-dessous :

<i>FOYER YVES DUTEIL</i>	Caution	1 journée	2 journées	chauffage/jour
Location de salles				
Totalité	400,00 €	250,00 €	400,00 €	50,00 €
Salle Girard	100,00 €	80,00 €	100,00 €	10,00 €
Salle Bruneau + cuisine	100,00 €	120,00 €	180,00 €	30,00 €
<i>PRESBYTERE</i>				
1 heure	15 €		1 jour	150 €
2 heures	25 €		2 jours	200 €
3 heures	35 €		3 jours	250 €
4 heures	40 €		4 jours	300 €
			5 jours	350 €
CAUTION : 250 €			1 semaine	450 €

Matériel communal	100,00 €	
Sonorisation portable	300,00 €	
Projecteur + écran	300,00 €	
Parquet extérieur	600,00 €	
clé sécurisée	50,00 €	
Clé sécurisée dépôt vert	150,00 €	
1 table + 2 bancs pliants		5,00 €
Vaisselle (par pièce)		1,00 €

Cimetière

Cinquantenaire		100,00 €
Trentenaire		60,00 €

Columbarium 10 ans		200,00 €
Columbarium 30 ans		450,00 €
Jardin du souvenir		50,00 €

Cantine			API	
PAI		1,30 €	Maternelle	2,15 €
Repas cantine enfant		3,50 €	Primaire	2,25 €
Repas cantine adulte		5,00 €	Adulte	2,85 €

Logement SDIS		50 €/mois
Occupation terrasse		6 €/m ²
Occupation marché		
Amende Ordures ménagères		38,00 €
Divagation chiens/voie publique		50,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

‣ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à conserver les tarifs communaux comme retenus ci-dessus.

Concernant la location de salles à d'autres personnes qu'aux Fontevristes, ce sujet sera étudié lors de la prochaine commission cadre de vie.

7 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

SUBVENTIONS COMMUNALES		2015	Demandes	Voté	
			2016		
657362	Centre Communal d'Action Sociale	1 800,00 €	1 800,00 €	1800	

6574	ASS ADMR LES TUFFEAUX	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00	1
	ASS BIBLIOTHEQUE ARBRISSEL	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00	2
	ASS PREVENTION ROUTIERE M et L	100,00 €	Pas précisé		3
	ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE	600,00 €	600,00 €	150,00	4
	ASS.AMICALE ECOLES	900,00 €	900,00 €	900,00	5
	ASS.AMICALE POMPIERS	1 000,00 €	1 000 € pas de document		6
	ASS.ANC COMBATTANTS	200,00 €	150,00 €	150,00	7
	ASS.CLUB ALIENOR	300,00 €	500,00 €	300,00	8
	ASS.SPORTIVE DE LA COTE FOOT				9
	ASS.ENT COMM SPORT FONTEV MONTSOR	400,00 €	400,00 €	200,00	10
	ASS.GENETS ANJOU	200,00 €	300,00 €	0,00	11
	ASS HAPPY GOSPEL	300,00 €	300,00 €	300,00	12
	BOUGEONS A FONTEVRAUD	200,00 €	400,00 €	200,00	13
	ASS DEP PROTECTION CIVILE	100,00 €		0,00	14
	ASS DEP RESTOS DU CŒUR	460,00 €	523,00 €	523,00	15

	LIGUE CANCER ANGERS	300,00 €	Pas précisé	150,00	16
	Conseil Architecture Urbanisme Environnement	142,00 €	Pas de demande		17
	FONDATION PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €	100,00	18
	Chambre des Métiers 37		35,00 €	35,00	19
	COOP école				20
	MAISON FAMILIALE LA ROUSSELIERE	70,00 €	35,00 €	35,00	21
	MAIS FAM RIFFAUDIERE DOUE	105,00 €	70,00 €	70,00	22
	Les Ardilliers		175,00 €	175,00	23
	BTP CFA 37		35,00 €	35,00	24
	Total subvention associations	8 177,00 €	7 123,00 €	6 023,00 €	
6574.1	TOTAL BUDGET 2016			10 000,00 €	
6574.2	ASSOC FAMILLES RURALES TOTAL	22 000,00	23 452,00 €	23 452,00 €	
	1ER TRIM 2014	4 989,50 €	5 363,00 €	5 363,00 €	25
	2 EME TRIM 2014	4 989,50 €	5 363,00 €	5 363,00 €	26
	3 EME TRIM 2014	4 989,50 €	5 363,00 €	5 363,00 €	27
	4 EME TRIM 2014	4 989,50 €	5 363,00 €	5 363,00 €	28
	CLSH VACANCES ET COMPLT	2 042,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	29
6574	TOTAL	30 177,00 €	30 375,00 €	33 452,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, abstention : 1 (Mme Marie-Claude JOLY) ;

‣ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à verser lesdites subventions.

8 – PRIMES DE FIN D'ANNÉE PERSONNEL COMMUNAL

La délibération du 1^{er} Janvier 1983 concernant le versement de la prime de fin d'année au personnel communal stipule que celle-ci fera, chaque année, l'objet d'une mention de reconduction, à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Budget Primitif 2016 ;

- **Reconduit** la délibération du 1^{er} Janvier 1983 pour une prime d'un montant de 565€ pour 1 820 heures travaillées, et au prorata pour les emplois à temps non complet avec addition des heures complémentaires.

9 – GRAND SAUMUROIS : Avenant n° 1 convention instruction du droit des sols

La convention concernant l'instruction du droit des sols a été signée le 08 Juillet 2015 suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 07 Juillet 2015 .

Par courrier en date du 05 Février 2016, le Grand Saumurois demande la modification de l'article 9 comme suit :

* Les dossiers déposés pour instruction par les communes et incomplets seront payables à raison de 25 € par dossier. On entend par « incomplet » tout dossier dont l'une ou les pièces suivantes manqueront :

- o Plan de situation lisible ;
- o Plan de masse côté ;
- o Avis du Maire avec désignation du secteur PLU concerné ;
- o Pour les permis soumis à architecte, visa et signature de chaque plan par l'architecte ;
- o Pour les établissements recevant du public, le dossier spécifique ERP (SDIS et ACCESS).

Les dossiers ERP de plus de 170 m² feront l'objet d'une facturation complémentaire correspondant au temps passé des agents instructeurs, sans pouvoir excéder 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; 1 abstention : Mme Marie-Claude JOLY,

‣ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à signer l'avenant n° 1 de la convention concernant les pénalités sur la gestion des dossiers du droit des sols.

10 - RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

‣ **Autorise** l'entrée de La Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE dans le groupement de commande pour la restauration collective par liaison froide pour la cantine scolaire de FONTEVRAUD L'ABBAYE.

La part de La Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE s'élève à 74,46 €.

11 - SIGNAL CONCEPT : AVENANT N° 1 SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Demande de modification de la hauteur des mâts en 3,50 ml à l'entreprise SIGNAL CONCEPT, une augmentation du prix HT apparaît à hauteur de 214 €.

Il convient donc d'établir un avenant comportant la modification du prix.

Le montant initial du marché : 28 401,60 € TTC

- utilisés : 24 413,23 €

- 2 panneaux d'entrée de bourg : 3 050,40 € TTC

- Total : 28 658,40 € TTC

- Reste : 937,97 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité,

12 - QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments : La chapelle Notre Dame de Pitié a été étayée et sécurisé. Les travaux de reconstruction de l'assise du campanile ont commencé dans les ateliers de la SARL DEVAUD.

La demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale de Affaires Culturelles) a été accordée à hauteur de 6 019,60 € pour une dépense de 14 447,04 € HT et versée début Mars. Nous sommes toujours en attente de la réponse de la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement).

Prochaines réunions :

- 06 Avril 2016 : CoTech urbanisation quartier historique à 14h30 en mairie
- 29 Avril 2016 : CoPil urbanisation quartier historique à 14h30 en mairie
- 03 Mai 2016 : Conseil municipal à 20h30 en mairie